

**DEMANDE DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES
NON GOUVERNEMENTALES EN VUE D'OBTENIR LE
STATUT D'OBSERVATEUR A L'OHI**

Monsieur le Directeur,

Lors des discussions tenues pendant la 15^e réunion du Comité sur les besoins hydrographiques pour les systèmes d'information (CHRIS) et à l'occasion de l'atelier "Industry Days" consécutif, on a noté l'importance d'inclure des questions autres que celles relatives aux Services hydrographiques, dans les activités de l'OHI. Le CHRIS et ses organes subsidiaires bénéficieront, en premier lieu, des compétences techniques que ces questions permettront d'apporter aux travaux du Comité et, en second lieu, du point de vue de l'utilisateur ou du responsable de la mise en œuvre du produit final. Le Groupe de travail sur la planification stratégique (SPWG) reconnaît également la nécessité d'ouvrir les débats de l'OHI sur ces questions externes et rédige actuellement des procédures en vue d'autoriser ces activités, dans le cadre d'un statut d'observateur de l'OHI.

En prévision de l'adoption de ce processus d'accréditation, le NECSA (Navigational Electronic Chart System Association) et l'ICCL (International Council of Cruise Liners) ont présenté une demande en vue d'obtenir le statut d'observateur. Par ailleurs, l'on s'attend à ce que d'autres organisations non gouvernementales comme la Chambre internationale de la Marine marchande (ICS) et le Comité International Radio-Maritime (CIRM) présentent également des demandes d'obtention du statut d'observateur. Enfin, l'OHI a établi un protocole d'accord avec d'autres organisations intergouvernementales comme l'AISM (Association internationale de signalisation maritime), l'OMI (Organisation maritime internationale) et le COI (Commission océanographique intergouvernementale) et, dans le cadre de ce protocole, le statut d'observateur leur est accordé pour les conférences de l'OHI.

Le Comité de direction est d'avis que les délibérations du Comité WEND (Base de données mondiale pour les cartes électroniques de navigation), du CHRIS et de leurs organes subsidiaires pourraient retirer un bénéfice de l'inclusion proactive de ces observateurs. Le Comité de direction envisage donc de lancer des invitations aux organisations susmentionnées en vue de leur participation aux futures réunions WEND et CHRIS. Le statut d'observateur pour ces organisations internationales non gouvernementales sera à nouveau examiné par les Etats membres lors de l'adoption des procédures relatives à l'accréditation des observateurs et à la définition de leurs relations avec l'OHI.

Vos commentaires sur cette question sont les bienvenus.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'K. Barbor', with a long horizontal stroke extending to the right.

Contre-amiral Kenneth BARBOR
Directeur